

Code d'article	301.13
Description	DENTELLES RONDES AJOURÉES
Catalogue	HOS 198
Date de modification	07/04/2024 21:01:37



Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	Ø 24 CM
Matériel	PAPIER
Couleur	BLANC
Grammage	53 G/M2
Poids net d'une unité (g)	1,70

Codes

Intrastat	48239085
ITF14	18420499301133
EAN13	8420499301136

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet	Unités / paquet	250
	Dimensions paquet (cm)	23,50 x 24,00 x 3,50
	Poids paquet (kg)	0,56
	Volume paquet (m ³)	0,0019740

Signage Triman et Info-Tri



Carton	Unités / carton	8.000
	Paquets /carton	32
	Dimensions carton (cm)	21,00 x 52,00 x 35,00
	Poids carton (kg)	17,89
	Volume carton (m ³)	0,0382200

Signage Triman et Info-Tri



Palette	Cartons / couche	24
	Cartons / palette	24
	Conditionnement (U base x couches)	24 x 1
	Poids (kg)	453,36
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Biodégradable Micro-ondes Four 0°C/+70°C Cash & Carry



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.